
Etude des nouvelles pratiques agricoles dans le Val d'Adour

Groupe de travail
20/06/06

Compte-rendu

Présents

Arnauld R. – GAB 65

Prieux A. – Adear 32

Capdecombe C. – Adear 32

Nougé D. – Villages Accueillants

Menvielle E. – Chambre d'agriculture 65

Puyo C. – Chambre d'agriculture 65

Villeneuve C. – Chambre d'agriculture 32

Arino J. – Chambre d'agriculture 32

Guyochet A. – CFPPA 65 (excusé)

Routis F. – Producteur (65)

Lebbe P. – GAB 65

Pastouret J-M – Pays du Val d'Adour

Mondat L. – Pays du Val d'Adour

Montamat N. – Pays du Val d'Adour

Tachon P. – Rivages

Candillier C. – Rivages

Gerbault M. – Rivages

Baccialone O. - Semadour

Dulhauste T. - Semadour

Rappel des objectifs de cette étude

Suite aux expérimentations menées dans le cadre du projet URGENTE, le Pays du Val d'Adour souhaite poursuivre sa réflexion sur le développement d'une agriculture diversifiée dans le Val d'Adour.

Dans cette optique, le Pays s'inscrit dans une approche globale de l'agriculture du Val d'Adour. Il est certain qu'il n'y a pas aujourd'hui une agriculture mais plusieurs agricultures ayant chacune sa place sur le territoire.

Le Pays a choisi, dans un premier temps, de s'intéresser aux « nouvelles pratiques agricoles » qui apparaissent de plus en plus dans le Val d'Adour (agriculture biologique, AMAP, etc.). Ces nouvelles pratiques se caractérisent par leur ancrage territorial (marché local, petite exploitation familiale, souci environnemental...) mais aussi par leur diversité (type de production, mode de commercialisation...). Aussi, le Pays a souhaité engager une étude pour mieux connaître ces nouvelles pratiques et les enjeux auxquelles elles sont confrontées.

1. Définition des critères d'identification des nouvelles pratiques agricoles

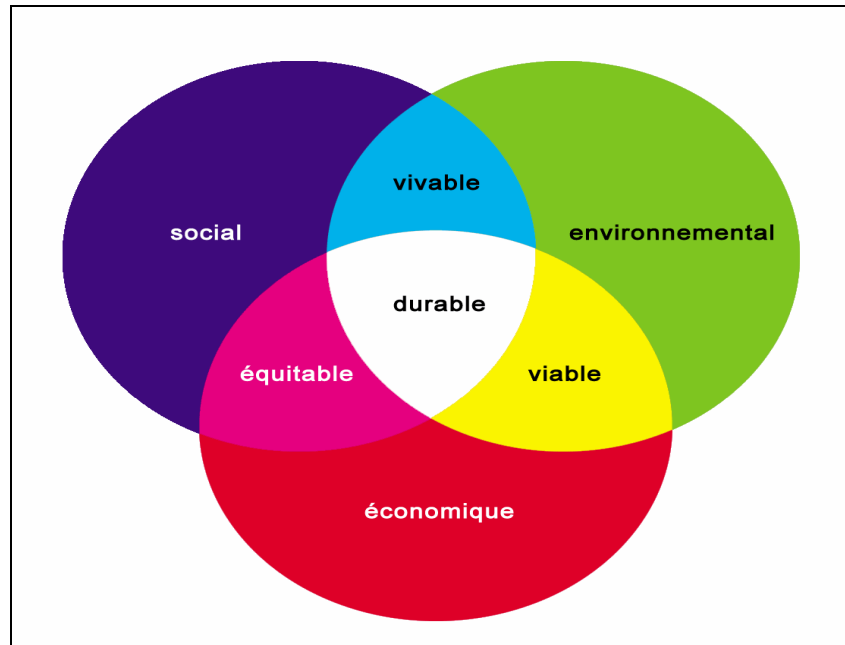
Les critères d'identification des nouvelles pratiques agricoles s'appuient sur le référentiel du développement durable (voir ci-dessous) qui est aujourd'hui le cadre de réflexion privilégié par les territoires et le Pays du Val d'Adour.

D'autre part, ce référentiel permet d'approcher les diverses facettes économiques, sociales et environnementales de l'activité agricole au sein du territoire.

Le Pays souhaite à travers cette approche favoriser l'adéquation entre l'agriculture du Val d'Adour - dans sa globalité - et les enjeux économiques, sociaux et environnementaux d'une agriculture durable sur le territoire.

Référentiel du développement durable

Territoire



Ce référentiel se décline en critères économiques, sociaux et environnementaux.

Critères économiques

Les critères économiques suivants ont été proposés au groupe de travail :

- ✓ Viabilité économique de l'exploitation (revenu agricole, transmissibilité...)
- ✓ Maîtrise des choix (autonomie, prix, aides...)
- ✓ Partenariat local (groupement, fournisseurs...)
- ✓ Equilibre offre – demande locale (marché local, débouchés locaux...)
- ✓ Reconnaissance de la qualité des produits (label...)

A la lecture de ces critères, le groupe de travail a souligné les enjeux économiques suivants :

- ✓ La rentabilité économique de l'exploitation
- ✓ Le maintien de l'activité agricole sur le territoire, notamment face aux départs massifs
- ✓ La nécessité de trouver des débouchés (locaux, régionaux, voire plus) et de les pérenniser
- ✓ La question de la capacité du territoire et des consommateurs à accepter le coût économique de ces choix (prix des produits, débouchés à développer...)
- ✓ Nécessaire prudence face à la logique de filière et de privilégier une démarche de diversification des exploitations
- ✓ La demande des consommateurs du territoire d'accéder à des produits locaux de qualité et de rentrer dans un mode d'engagement réciproque avec les producteurs locaux. Il est, en ce sens, nécessaire d'instaurer un dialogue avec les consommateurs - interlocuteur direct de l'agriculteur
- ✓ Le développement de la commercialisation locale des produits, via des petites entreprises locales (boutiques...)
- ✓ La question de la maîtrise des prix : qui fixe les prix ?

- ✓ Les produits bios ne sont pas plus chers lorsqu'ils sont achetés dans des circuits courts. Les circuits courts permettent d'autre part d'avoir une meilleure prise sur les prix.
- ✓ L'enjeu de la valorisation du foncier : combien d'hectare permet de faire vivre combien de personnes ?
- ✓ L'agriculture maintient et crée des emplois sur le territoire
- ✓ La question de la transmissibilité des exploitations
- ✓ La viabilité de l'exploitation est également liée aux taux d'aides perçues par l'exploitation, renvoyant également à la question de l'autonomie

Certains critères sont à rajouter :

- ✓ Diversification des productions à l'échelle du territoire
- ✓ Valorisation de la production sur le territoire, transformation locale

Critères sociaux

Les critères sociaux suivants ont été proposés au groupe de travail :

- ✓ Relations producteurs – consommateurs (AMAP...)
- ✓ Transparence de fonctionnement (traçabilité, confiance...)
- ✓ Valorisation des savoir-faire et des pratiques locales
- ✓ Qualité gustative et sanitaire des produits

A la lecture de ces critères, le groupe de travail a souligné les enjeux sociaux suivants :

- ✓ L'agriculture du Val d'Adour ne bénéficie pas d'une image positive auprès des habitants du Pays
- ✓ Quelle agriculture souhaite t-on dans le Val d'Adour ?
- ✓ Maintien d'une population agricole suffisante
- ✓ Relations réciproques consommateurs – producteurs (dans les deux sens, logique de partenariat)
- ✓ Développement d'outils de transformation et de lieux de commercialisation
- ✓ Distinction entre temps de travail et temps de loisirs chez les agriculteurs

Certains critères sont à rajouter :

- ✓ Quelle possibilité pour l'agriculteur de s'investir dans la vie locale (association, élu...)?
- ✓ Place des temps de loisirs

Critères environnementaux

Les critères environnementaux suivants ont été proposés au groupe de travail :

- ✓ Respect des caractéristiques locales (sol, eau, climat, haies...)
- ✓ Impacts écologiques (pollution, consommation d'eau...)
- ✓ Soutien à la biodiversité (espèces...)
- ✓ Respect de la condition animale

A la lecture de ces critères, le groupe de travail a souligné les enjeux environnementaux suivants :

- ✓ La gestion des déchets doit se faire en partenariat avec les communes
- ✓ Question des choix énergétiques et des énergies renouvelables (valorisation des déchets...)



2. Elaboration et validation du questionnaire d'enquête

Un questionnaire a été élaboré à partir des critères d'identification précédemment définis (voir document ci-joint).

Le groupe de travail a relevé les modifications à apporter à ce questionnaire (reformulation, précisions, nouvelles questions...).

Ce questionnaire sera directement posé par Rivages aux agriculteurs recensés, lors de rendez-vous.

3. Recensement des exploitations du Val d'Adour à rencontrer

Cette enquête sera réalisée auprès d'un panel de 30 exploitations du Val d'Adour.

Les membres du groupe de travail sont invités à donner une liste d'exploitations qu'ils jugent pertinentes de rencontrer au regard des critères définies.

Rivages transmettra aux membres du groupe de travail un tableau afin de lister ces exploitations et les informations nécessaires. Ce tableau est à retourner au plus vite afin de constituer le panel.

4. Point sur le calendrier et la restitution des résultats

Rappel du calendrier de l'étude :

- Groupe de travail
 - Grille d'indicateurs des nouvelles pratiques agricoles.
 - Identification des exploitations.
- Enquête auprès des agriculteurs
 - Rencontre des producteurs.
 - Réalisation de fiches individuelles d'exploitations.
- Restitution des résultats
 - Groupe de travail élargi
 - Analyse des résultats obtenus (pratiques identifiées, enjeux...)
- Diffusion des résultats
 - Mise en ligne via le site Internet du Pays
 - Soirée débat